Ceci dit et si les députés n'y voient pas d'inconvénient le débat sur la motion peut se poursuivre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Peterborough (M. Domm)—La conversion au système métrique—On demande un débat parlementaire avant l'application générale du système; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—le Canadien Pacifique—Winnipeg—Le déplacement des voies ferrées—Le revirement de la politique du gouvernement

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard:

Que, nonobstant toutes les dispositions du Règlement, les comités permanents fassent ou soient censés avoir fait rapport du budget supplémentaire (A) 1980-1981 au plus tard le 9 mai 1980.

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, le 15 mai 1980, M^{me} le Président interrompe les délibérations en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget ou à tout poste du budget auxquels on s'oppose et, nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur le budget, à condition que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendue jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées; et

Que pour l'année 1980, l'article 58 du Règlement soit modifié, ainsi qu'il suit:

- (i) en remplaçant le mot «cinq» par le mot «dix-huit» au paragraphe (5) et en y retranchant les mots «Treize jours additionnels seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin.»;
- (ii) en remplaçant le mot «deux» par le mot «quatre» au paragraphe (9);
- (iii) en remplaçant les mots «1er mars de l'année financière en cours» par les mots «30 avril» au paragraphe (14); et
- (iv) en remplaçant les mots «31 mai de l'année financière en cours» par les mots «10 novembre» au paragraphe (14).

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous aimé le discours décousu du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je suis un peu déçu qu'il n'ait pas tenu le coup pendant au moins deux bonnes heures. Il s'est arrêté neuf minutes trop tôt. Il battra peut-être son propre record la prochaine fois.

Le budget supplémentaire (A)

Même si je le critique, notamment parce que ses propos manquaient de suite, je dois dire qu'à la fin il a produit quelque chose que j'estime négociable. J'imagine que le président du Conseil privé (M. Pinard) pourra difficilement accepter tel quel l'amendement qui contient tout de même des principes que je trouve solides. J'espère qu'il pourra y avoir des consultations en vue d'un compromis ou d'un règlement à l'amiable.

En fait, je regrette que nous ayons ce débat à la Chambre. Il y a beaucoup de travail à abattre au cours de cette législature et il me semble que la raison d'être des réunions des leaders parlementaires est d'essayer de préparer la voie pour que la Chambre puisse s'occuper des questions essentielles. Il est en effet regrettable, je crois, que la formulation de l'amendement n'ait pas été présentée à une réunion des leaders à la Chambre où nous aurions peut-être pu parvenir à une entente.

Je me suis peut-être montré un peu critique à l'endroit de mes amis de droite. Quant au président du Conseil privé, il sait que j'étais disposé à souscrire à la motion qu'il a présentée l'autre jour. J'étais même prêt à en accepter la version plus courte qu'il nous a présentée à une réunion des leaders à la Chambre, mais je lui ai demandé de ne pas rejeter d'emblée les propositions faites par le député de Saint-Jean-Ouest dans un amendement qui, selon lui, avait été rédigé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Avant de m'arrêter aux conséquences pratiques, telles que je les vois, de cet amendement, permettez-moi de revenir un peu en arrière et de décrire ce qui résulterait, je crois, de la motion qu'a présentée le président du Conseil privé. Le député de Saint-Jean-Ouest a proposé des modifications parce que, selon lui, nous sommes privés du droit de débattre le budget des dépenses à la Chambre. Eh bien, c'est ce que prévoit le Règlement. Je n'aime pas cela, mais enfin, c'est ce que veut le Règlement. La motion du président du Conseil privé n'en respecte pas les exigences. Par sa motion, le président du Conseil privé tient compte du fait que nous avons eu deux élections générales, que la Chambre n'a siégé que deux mois sur 13 entre les mois de mars 1979 et avril 1980, et que nous avons du rattrapage à faire. Sa motion propose donc, étant donné que le semestre en cours et celui de la seconde partie de l'année comptent 18 jours désignés, qu'il y ait 18 journées de l'opposition. Comme le Règlement prévoit deux motions de défiance dans chaque période des subsides, il additionne deux à deux, et obtient quatre. C'est un homme intelligent: il est fort en math.

Une voix: Il devrait être ministre des Finances.

M. Knowles: Quant à la question d'envoyer les prévisions budgétaires au comité et de les renvoyer ensuite à la Chambre sans avoir la chance d'en discuter de nouveau, formule que nous sommes nombreux à déplorer, c'est ce que prévoit le Règlement depuis que nous avons adopté cette formule il y a deux ans. Le député de Nepean-Carleton a tout à fait raison: cette façon de procéder me déplaît. De tous les changements que nous avons apporté au Règlement c'est celui qui est le plus illogique et que nous devrions modifier. Mais d'ici là, je veux bien essayer une autre formule.